



بنك الإسكان

BANQUE DE L'HABITAT

DEMANDE DE CREDIT D'EPARGNE LOGEMENT / COMPLEMENTAIRE
(CONSTRUCTION)

Nom Prénom (s) Prénom du père

Né (e) le à Gouvernorat de

Nationalité Etat civil C.I.N.I.e.

Adresse

Profession (Titulaire, Temporaire) (1)

Adresse du travail

Nom du conjoint Prénom Prénom du père

Né (e) le à Gouvernorat de

Profession (Titulaire, Temporaire) (1)

Contrat d'Epargne Logement N° du Catégorie

Montant du Prêt Epargne Logement (.....)

Complémentaire : (.....)

Objet du prêt : Financement de la construction d'un logement à usage d'habitation

sis à Gouvernorat

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales régissant le crédit d'épargne logement.

Je déclare sur l'honneur que je suis ni propriétaire, ni copropriétaire d'un logement à usage d'habitation principale et n'avoir bénéficié d'aucun crédit de la B.H. En foi de quoi j'ai signé la présente demande m'engageant à fournir à la B.H. tous renseignements et justification complémentaires qu'elle souhaiterait avoir pour la prise en considération de la présente.

(1) Rayer la mention inutile

Fait à Le

(SIGNATURE)

Avez-vous bénéficié d'un crédit BH OUI () NON ()

Si oui N° du Crédit Montant

Autres Crédits : Montant Charge de Remboursement :

Pièces à fournir

- **dossier administratif**

- La Présente demande de prêt dûment remplie et signée.
- Copie de la Carte d'Identité Nle.
- Attestation de salaire délivrée par l'employeur.
- Attestation de bénéfice ou de non bénéfice de prêt auprès de l'employeur.
- Fiche de paie.
- Déclaration des revenus de la dernière année pour les fonctions libérales et privées.
- Copie de la patente pour les fonctions libérales.
- Livret d'épargne logement.
- Domiciliation du salaire.

*** En cas d'intervenant fournir les pièces sus-indiquées et un extrait de naissance.

- **dossier Juridique**

- Acte d'acquisition auprès de l'Etat ou de l'A.F.H. (1)
- Titre de propriété délivrée par la conservation de la propriété foncière ou réquisition d'immatriculation du terrain objet de la construction accompagnée d'un certificat d'enrôlement délivré par le tribunal immobilier et les actes d'acquisition si le terrain n'est pas immatriculé.

- **dossier technique**

- Un jeu de plan
- Un devis estimatif global.
- Un devis des travaux exécutés (2)
- Un devis des travaux restant à exécuter (2)
- Une autorisation de bâtir valable.
- Plan ou schéma de situation

N.B. :

(1) Fournir une autorisation d'hypothèque auprès du Ministère de l'Équipement.

(2) En cas de construction non entamée, ces pièces ne sont pas obligatoires.